

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

2023.82 – Marché pour l’acquisition d’un tracteur agricole et équipements (lot 1) et d’un micro tracteur et équipements (lot 2) - Autorisation de signature d’un marché avec la SAS DEMETERRE

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L 2122-22,

VU le code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

CONSIDERANT les besoins en matériels à la suite du sinistre incendie aux ateliers municipaux,

CONSIDERANT le fait que le montant prévu de cette dépense justifie la conclusion d’un marché à passer selon la procédure adaptée,

Vu les différentes offres reçues,

Vu l’avis de la Commission MAPA réunie le 30 octobre 2023,

CONSIDERANT qu’à l’issue de la consultation et de l’analyse des offres, les offres faites par la SAS DEMETERRE, sont celles retenues pour les 2 lots,

DECIDE

Article 1 : Il sera conclu avec la société SAS DEMETERRE, domiciliée 5, rue de l’Industrie, à SAONE (25660), un marché pour l’acquisition d’un tracteur agricole et ses équipements (lot 1) et pour l’acquisition d’un micro tracteur et ses équipements (lot 2).

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre ce marché est arrêté à la somme de :

- Lot 1 – Acquisition d’un tracteur agricole et ses équipements pour un montant de 101 000€ HT soit 121 200€ TTC

- Lot 2 – Acquisition d'un micro tracteur et ses équipements pour un montant de 46 000€ HT soit 55 200 € TTC.

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché sont inscrits au budget communal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à la SAS DEMETERRE et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 31 octobre 2023

Le Maire,
Régis LIGIER

